38E CONGRÈS
6 AU 10 JUIN 2022
MONTRÉAL

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN

SOLIDAIRES, À TOUTE ÉPREUVE

RÉSOLUTIONS
2022-2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**

BLOC 1 **6**

Résolutions sur l'environnement 6

BLOC 2 **7**

Résolutions sur la santé-sécurité au travail 7

BLOC 3 **8**

Résolutions sur la lutte contre le racisme systémique 8

BLOC 4 **9**

Résolutions sur les droits sociaux 9

BLOC 5 **10**

Résolutions sur la mobilisation 10

AUTRES RÉSOLUTIONS **11**

Résolution sur l'éducation 11

Résolutions sur la condition féminine 11

Résolution sur la convergence populaire 11

Résolution sur les modifications du Code du travail 11

Résolutions des ateliers 12

RÉSOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS **13**

Syndicat des professeur-es du Cégep Saint-Laurent (SPCSL) 13

Résolution sur l'environnement *13*

Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Oasis Animation 14

Résolution sur les piquets de grève *14*

Résolutions à la lutte contre l'inflation *14*

INTRODUCTION

C'est sous le thème *Solidaires, à toute épreuve !* que s'est tenu le 38e congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN. Ce thème s'inspire de ce que nous avons traversé au cours du dernier mandat et aussi, il illustre la posture que nous devrons adopter pour le prochain.

Au cours des deux années qui ont précédé le congrès, nous avons affronté une crise sanitaire sans précédent. Les travailleuses et les travailleurs ont dû être *Solidaires, à toute épreuve !* et se serrer les coudes pour mener leurs nécessaires luttes dans un contexte très difficile. Des centaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi durant des mois, pendant que d'autres se sont retrouvés à exercer le leur dans des conditions encore plus pénibles. Les militantes et les militants des syndicats ont lutté d'arrache-pied pour que le droit à la santé et à la sécurité de leurs membres soit respecté ! De nombreux employeurs ont choisi de durcir le ton, malgré un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'emplois. Ainsi, les trois dernières années ont été marquées par de dures batailles syndicales et de nombreuses grèves, dont plusieurs grèves générales illimitées. Nous avons dû être solidaires face à toutes ces épreuves !

Le thème choisi indique également les orientations à déployer pour le prochain mandat. Le syndicalisme de centrale, tel que nous le pratiquons à la CSN et bien sûr au conseil central, est la meilleure manière de faire avancer les conditions de vie et de travail des gens. Chaque fois qu'un syndicat mène une lutte, on doit toutes et tous se sentir solidaires. Vaincre les injustices et l'exploitation exige que nous unissions nos forces malgré et AVEC nos différences. Quand un syndicat mène une lutte et obtient des victoires, c'est l'ensemble des travailleuses et des travailleurs qui en bénéficie. Notre solidarité devra être à toute épreuve pour nous sortir de l'ensemble des crises auxquelles nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de la crise du logement, de l'inflation en hausse et bien sûr, de la crise environnementale !

Les échanges du 38e congrès ont porté sur cinq thèmes principaux, qui regroupaient la majorité des résolutions adoptées : environnement, lutte au racisme systémique, santé-sécurité du travail, droits sociaux et mobilisation. D'autres résolutions proviennent du travail fait par les délégué-es dans les ateliers du congrès. Elles portent sur l'éducation,

la lutte à l'évasion fiscale et le droit du travail. Nous les remercions chaleureusement d'avoir participé à cet exercice essentiel dans la vie démocratique du conseil central.

Comme l'affirme notre déclaration de principes, le conseil central « défend ces valeurs fondamentales que sont la justice, la solidarité, l'égalité, la liberté, la démocratie et la paix. Il prône un syndicalisme combatif, rassembleur, solidaire et démocratique. Un syndicalisme à l'écoute de ses membres, sensible à la détresse humaine et promoteur de la solidarité face aux inégalités. » Voilà le type de syndicalisme que nous portons depuis plus de 100 ans ! Ensemble, nous pouvons y arriver, car nous sommes *Solidaires, à toute épreuve !*

Solidarité !

BLOC 1

Résolutions sur l'environnement

1.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement à l'accélération de la mise en place d'une transition sociale et écologique juste, à l'intérieur et à l'extérieur des milieux de travail, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles;

1.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intensifie son travail de sensibilisation et d'éducation auprès de ses syndicats affiliés quant à l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux et la nécessité de réinventer nos modes de propriété, de production et de consommation et que cette sensibilisation tienne compte des responsabilités qui incombent aux pouvoirs politiques et économiques en cette matière. Que ce travail se fasse en collaboration avec les jeunes générations et les peuples autochtones;

1.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** CSN intensifie également sa réflexion sur les enjeux sociaux et économiques soulevés par la mise en place d'une transition écologiste juste, notamment en ce qui a trait aux notions de décroissance en mettant l'emphase sur la protection de l'environnement autant que sur le contrôle démocratique de la planification et de la mise en œuvre de la transition;

1.4 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** se dote d'un plan d'action et de mobilisation inclusif, à mettre en œuvre concrètement et rapidement à l'intérieur du mandat de trois ans, et qu'il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux, notamment en favorisant la création de comités environnement dans les milieux de travail; qu'il appuie les mobilisations locales, régionales, nationales et internationales sur l'environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu'il en fasse la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la CSN;

1.5 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** demande à la CSN de soutenir la mobilisation des syndicats, notamment par un appui politique, financier et juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève climatique

BLOC 2

Résolutions sur la santé-sécurité au travail

2.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à former des comités de santé-sécurité au travail, notamment pour diffuser largement les outils et les informations concernant la loi 27 et ses applications dans leurs milieux de travail et qu'il fasse un suivi régulier avec les syndicats, notamment en initiant des collaborations entre eux et en favorisant le mentorat ;

2.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement aux campagnes d'éducation populaire en matière de santé et de sécurité au travail et invite ses syndicats affiliés à faire de même ;

2.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** continue de revendiquer des améliorations importantes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail, notamment sur les enjeux de santé psychologique, et qu'un plan d'action soit élaboré à cet effet ;

2.3.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** porte une attention particulière aux conditions de travail (incluant les salaires) et au manque de prévention qui sont souvent à l'origine des problèmes de santé psychologique ;

2.4 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses membres, ses syndicats affiliés, ses allié-es, ainsi que la population en général à participer en grand nombre aux mobilisations et aux actions visant à revendiquer l'amélioration des lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail.

BLOC 3

Résolutions sur la lutte contre le racisme systémique

3.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** prenne des mesures afin de susciter les candidatures des Autochtones, des personnes racisées et des personnes issues de l'immigration pour les postes de responsabilité et réitère son invitation à ses syndicats affiliés à faire de même dans les syndicats et qu'ils se fixent des indicateurs précis témoignant d'une croissance constante des cibles à atteindre qui leur sont propres ;

3.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats à diffuser auprès de leurs membres et sur une base régulière établie, l'état de la situation quant à la sous-représentation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration dans leurs instances, afin de les informer et de susciter une mobilisation de tous les membres en appui au plan d'action contre le racisme systémique ;

3.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** intègre dans le contenu de ses formations destinées aux exécutifs, les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration et améliorer globalement la vie démocratique, l'accueil et l'éducation des membres. Les différents leviers doivent être réfléchis en collaboration avec des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration ;

3.3.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** entreprenne des démarches auprès de la CSN afin qu'une formation spécifique sur le racisme systémique soit mise sur pied ;

3.4 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN,** mette sur pied des espaces de prise de parole entre personnes autochtones, racisées et issues de l'immigration pour faire émerger les réformes souhaitables des modes de fonctionnement afin de favoriser leur intégration dans les diverses instances syndicales et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

BLOC 4

Résolutions sur les droits sociaux

4.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** poursuive et intensifie son implication au sein des organisations alliées de son territoire qui militent pour l'avancement des droits sociaux, notamment en favorisant la participation des militantes et militants de ses comités des fronts de lutte aux activités de celles-ci ;

4.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** s'assure de faire connaître le travail effectué par ses allié-es œuvrant à l'avancement des droits sociaux auprès de ses syndicats affiliés, de leurs membres et de la population en général, en les incitant à s'y impliquer concrètement ;

4.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses allié-es à participer aux réunions et aux activités des comités des fronts de lutte de manière régulière.

BLOC 5

Résolutions sur la mobilisation

5.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** consolide son réseau de mobilisation ;

5.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à nommer au moins une personne responsable de la mobilisation et de la solidarité intersyndicale au sein de leur structure et que ces personnes soient déléguées au réseau de mobilisation ;

5.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** s'engage à consulter ses syndicats afin d'organiser des activités, à l'image des membres, d'éducation populaire sur la mobilisation, la solidarité intersyndicale et envers les travailleurs non syndiqués et les luttes sociales, politiques et environnementales ;

5.4 **Que le comité de mobilisation du CCMM–CSN** se dote d'outils de communication plus efficaces et inclusifs pour favoriser la communication rapide à travers son réseau, intègre les nouvelles approches en matière de communication et invite ses syndicats membres à faire de même à travers son réseau ;

5.5 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement à la construction et à la mise en œuvre de la campagne sur l'après-pandémie de la CSN.

AUTRES RÉSOLUTIONS

Résolution sur l'éducation

6.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés et leurs membres à s'impliquer activement dans la démarche de Forums citoyens sur l'avenir de l'école québécoise.

Résolutions sur la condition féminine

7.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** fasse la promotion auprès des syndicats affiliés à la CSN des outils de la campagne de la CSN « Agis pour que ça cesse », laquelle contient notamment un guide d'information sur la violence conjugale ;

7.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** et les syndicats affiliés à la CSN organisent des activités de sensibilisation auprès de leurs membres sur les enjeux de violence conjugale afin de les outiller et de les former sur les indices, signes et manifestations ainsi que sur les impacts vécus par les femmes et dans les milieux de travail et que le CCMM–CSN invite les syndicats affiliés à la CSN à faire de même ;

7.3 **Que les syndicats fassent appel au conseil central** pour les accompagner dans leurs démarches de sensibilisation et la mise en œuvre de mesures de prévention en matière de violence conjugale en contexte de travail

Résolution sur la convergence populaire

8.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** poursuive son engagement au sein de la Convergence populaire afin d'en assurer la pérennité et le dynamisme.

Résolution sur les modifications du Code du travail

CONSIDÉRANT que le Code du travail a été adopté il y a plus de 50 ans ;
CONSIDÉRANT que la société québécoise a grandement changé durant la même période ;

9.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** mandate le comité Droit au travail pour amorcer une réflexion sur le Code du travail et les modifications à y apporter, afin que le code reflète l'évo-

lution de la société et offre de réels pouvoirs aux travailleuses et aux travailleurs ; que les allié-es et les syndicats membres soient invités à faire de même et qu'un bilan soit produit au prochain congrès.

Résolutions des ateliers

10.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** développe et diffuse des outils pour aider les syndicats locaux à s'assurer que leur employeur applique avec rigueur les programmes d'accès à l'égalité en emploi.

10.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** revendique des conditions de vie décentes et une augmentation à un niveau décent des prestations des retraité-es, des personnes à l'aide sociale, accidentées et handicapées du travail et les oublié-es de la société et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

10.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** poursuive la lutte à l'évasion fiscale et aux paradis règlementaires en collaboration avec ses allié-es de la société civile.

10.4 **That the Conseil central du Montréal métropolitain–CSN**, in collaboration with Indigenous members of our affiliated unions offer cultural safety orientation trainings or workshops to its membership and promoting the idea at the CSN.

10.5 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN e**t ses syndicats affiliés interviennent auprès des gouvernements afin de faire en sorte que les lois en matière de violence et harcèlement au travail soient améliorées afin que les travailleurs et travailleuses soient mieux protégés.

10.6 **That the Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** makes political representations to allow First People to obtain health and social services in the language of their choice in accordance with Joyce's Principles.

RÉSOLUTIONS DES SYNDICATS AFFILIÉS

Syndicat des professeur-es du Cégep Saint-Laurent (SPCSL)

Résolution sur l'environnement

11.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** soit un chef de file en matière de lutte aux changements climatiques, notamment :

- En intensifiant ses actions en faveur d'une véritable justice climatique;
- En militant pour le respect du droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;
- En militant pour l'élargissement de la notion de droits humains pour y inclure la justice intergénérationnelle;
- En militant pour la reconnaissance de la personnalité juridique des objets naturels, des écosystèmes et des espèces;
- En poursuivant ses actions visant la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones, conformément à sa déclaration de principes;
- En poursuivant ses actions visant à mettre de la pression sur le gouvernement, pour que celui-ci travaille activement à décarboner dès à présent l'économie, ainsi que le requiert le dernier rapport du GIEC, et qu'il planifie rigoureusement la transition énergétique;
- En appuyant les syndicats locaux qui veulent inscrire des clauses environnementales dans leur convention collective;
- En valorisant les formations et les emplois liés à l'environnement;
- En intervenant auprès de la CSN et de ses organisations affiliées pour qu'elles fassent de même.

Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Oasis Animation

Résolution sur les piquets de grève

12.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite les syndicats affiliés à sensibiliser leurs membres sur l'importance de ne pas franchir de piquets de grève ;

Résolutions à la lutte contre l'inflation

13.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** continue à appuyer ses syndicats affiliés dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail, notamment salariales, afin de faire reconnaître, à sa pleine valeur, la contribution économique des travailleuses et des travailleurs ;

13.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses allié-es à participer le plus largement possible aux actions et aux mobilisations ayant pour but de revendiquer un salaire et des conditions de travail décents pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, syndiqués ou non ;

13.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** participe activement à la campagne Minimum 18 $, diffuse le plus largement possible les revendications et l'argumentaire et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN